



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 20/042/CE

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

OBJET : CONSEILS D'EXPLOITATION

Conseil d'exploitation de la régie du bureau et des moyens portuaires – Désignation des membres.

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 juillet 2020 s'est réuni au COSEC à titre exceptionnel en raison des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Absents : Didier LORENZINI ; Marie-Antoinette CUCCHI.

Avaient donné procuration : Didier LORENZINI à Jean-Claude TAFANI ; Marie-Antoinette CUCCHI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Vincent GAMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Aux termes des statuts de la régie à autonomie financière du bureau et des moyens portuaires de Porto-Vecchio, approuvés par délibération n° 18/117/F du 14 décembre 2018, et conformément aux dispositions de l'article 7-1 desdits statuts, il est prévu que le Conseil d'Exploitation soit composé de trois membres, désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres suivants :

- M. Jacky AGOSTINI
- M. Jean-Christophe ANGELINI
- Mme Marie-Antoinette CUCCHI

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2221-1 à L. 2221-20 et R. 2221-1 à R. 2221-26,

Vu la délibération n° 18/117/F du 14 décembre 2018 portant création de la régie du bureau et des moyens portuaires de Porto-Vecchio et adoption de ses statuts,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : que les membres du Conseil d'Exploitation de la régie à autonomie financière du bureau et des moyens portuaires de Porto-Vecchio sont ainsi désignés :

1. **M. Jacky AGOSTINI**
2. **M. Jean-Christophe ANGELINI**
3. **Mme Marie-Antoinette CUCCHI**

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	31
Nombre de procurations	2
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,